



NOS ORDURES MÉNAGÈRES

En 2008, le Sictom Saint-Yrieix-Nexon, auquel nous sommes rattachés, a collecté 6 740 tonnes d'ordures ménagères, et 2 409 tonnes de déchets non recyclables ont été collectées dans ses déchetteries, pour un total de 9 148 tonnes. Ce chiffre, à rapporter aux vingt-cinq communes et 25 000 habitants auxquels il correspond, est en légère baisse par rapport à celui de 2007. Souhaitons que cela continue !

Petit rappel du fonctionnement de notre déchetterie

La déchetterie de Lagnac prend en charge les déchets verts, les cartons, les matériaux ferreux, les gravats, les piles, les batteries, les huiles moteur, ainsi que divers matériaux qualifiés de « tout-venant » (bois, plastiques autres que bouteilles, déblais...). Notre déchetterie compte également un éco-point pour la récupération des journaux et magazines, du verre et des emballages ménagers.

La déchetterie accepte aussi les déchets ménagers spéciaux, c'est-à-dire les déchets ménagers toxiques tels que les emballages souillés (bidons d'huile...), aérosols produits phytosanitaires, liquides inflammables, produits pâteux (peinture...), acides et néons.

Les déchets d'équipement électrique et électronique (unités centrales d'ordinateurs, appareils électro-ménagers, téléviseurs, radios...) sont aussi collectés en déchetterie.

La déchetterie est ouverte les lundis et mercredis après-midi de 14 h à 18 h et les vendredis et samedis matin de 8 h à 12 h.

Vous pourrez trouver plus d'informations sur www.sictom-saintyrieix-nexon.fr

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des ordures, même recyclables, au pied des éco-points, sous peine d'amende.

Les encombrants

Chaque année, un ramassage des encombrants est prévu. L'inscription à la mairie est nécessaire pour que votre demande soit enregistrée. Celle-ci est recevable de janvier à septembre **2010**. Le ramassage se fera en novembre **2010**.



RAPPEL : collecte des ordures ménagères tous les LUNDIS, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} mai)



CHEQ'UP : culture et sport pour tous

- Tous les lycéens (Seconde, Première et Terminale) et apprentis scolarisés en Limousin.
- Tous les jeunes âgés de seize à vingt ans domiciliés en Limousin (nés entre le 1/9/1989 et le 31/08/1994).

50 € de réduction pour alléger le budget loisirs :

- 8 € pour aller au cinéma : deux chèques de 4 €.
- 8 € pour assister à des spectacles et festivals : deux chèques de 4 €.
- 10 € pour acheter des livres et produits multimédias : deux chèques de 5 €.
- 20 € pour votre pratique sportive et artistique : 10 € pour la licence et l'équipement et deux chèques de 5 € pour les événements sportifs.
- 4 € pour visiter des musées, expos et sites du patrimoine.

INFORMATIONS : Région Limousin - 27, bd de la Corderie - 87031 Limoges Cedex - Tél. 05 55 45 19 00 - Fax 05 55 45 18 00